

Ce qui est prévu en 2010 (suite)

- **Utilisation des produits phytosanitaires** : la sensibilisation des utilisateurs potentiels se fera en collaboration avec le groupe départemental phytosanitaire et les chambres d'agriculture de l'Ariège et de la Haute-Garonne.
- **Sensibilisation à la présence de la loutre pour les chasseurs de Haute-Garonne et d'Ariège mais également pour l'Association des piégeurs** : prévue à l'automne 2010.
- **Sentiers éco-touristiques** : les deux projets vont être peaufinés pour une mise en place des panneaux sur site pour la saison touristique 2011.
- **Information des pratiquants de canoë-kayak lors des championnats du monde 2010 à Foix** : une information sera diffusée lors de cette manifestation sportive pour sensibiliser sur le site et sur la démarche Natura 2000 'Rivière Ariège' (habitats et espèces remarquables).
- **Groupe de réflexions 'soutien d'étiage et éclusées'** : il s'agira de valider le cahier des charges de l'étude de caractérisation des éclusées et de leurs impacts ; puis de lancer la consultation.

La suite de l'animation

En 2010

La même équipe que les années précédentes est reconduite à savoir : la Fédération de Pêche de l'Ariège comme animateur avec un partenariat avec l'ANA et MIGADO. Cette animation commence au 1^{er} avril 2010 jusqu'à la fin du mois de janvier 2011.

Après 2010

L'année 2009 a vu valider les DOCOBs ('Rivière Salat' et 'Rivière Hers'), le premier semestre 2010 verra l'approbation des DOCOBs 'Garonne amont' et 'Garonne aval'.

La validation officielle de tous ces DOCOBs par le grand comité de pilotage aura vraisemblablement lieu dans le 2nd semestre 2010. Lors de cette réunion, l'animateur du site sera désigné.

Vos contacts



Contact : Allan YOTTE
13 place du 59ème R.I.
09000 FOIX
Tél. 05 34 09 31 09
Fax. 05 61 65 12 40
E-mail : allan.yotte@peche-ariège.com



Contact : Anne SOULARD
35 Avenue de la Marquaille
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE
Tél. 05 61 75 83 97
Fax. 05 61 75 92 34
E-mail : soulard-natura2000@migado.fr

Informations complémentaires

(lettres d'informations, rapports animation 'Ariège', réunions ...)

Site internet de MIGADO. : <http://www.migado.fr> (Dans 'Missions' - Natura 2000 & 'Téléchargement' - Lettres d'information)



Conception, rédaction et réalisation : A. Soulard, MIGADO. ; Reproduction : COREP, Toulouse RC 308 187 426—Ne pas jeter sur la voie publique

Site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »

ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE'

Bulletin n°4

Avril 2010

Natura 2000 'Rivière Ariège' — Où en est-on ?

La 'rivière Ariège' est une entité de la Zone Spéciale de Conservation FR 7301822 (ZSC— site Natura 2000 désigné par arrêté ministériel du 27 mai 2009) au même titre que la Garonne, l'Hers, le Salat, la Pique ou la Neste ; puisque ce site s'intéresse au réseau hydrographique de la Garonne et de ses principaux affluents en Midi-Pyrénées.

Ce grand site, interdépartemental et interrégional, a été retenu, entre autres, de par son grand intérêt vis-à-vis des populations piscicoles migratrices : le saumon atlantique, la grande alose et la lamproie marine. En effet, ces espèces sont présentes sur le bassin de la Garonne et bénéficient d'un plan de restauration, sur ce bassin, depuis une vingtaine d'années. La présence de la loutre d'Europe et du desman des Pyrénées est également à signaler comme celle de nombreuses formations végétales d'intérêt communautaire le long du corridor ariégeois (végétations immergées, lisière humide ou forêts alluviales—illustrations ci-dessous).



Végétation immergée—
Renoncules (MIGADO ©)



Forêt alluviale et lisière humide
(MIGADO ©)

Pour faciliter la démarche Natura 2000, le grand site a été découpé en entités, dont la 'rivière Ariège'. Ce sous-site a été le premier traité avec un démarrage de l'étude en avril 2004 et une validation du document d'objectifs (DOCOB) - document de gestion du site— en mai 2006. La Fédération de Pêche de l'Ariège a été désignée opérateur du projet par l'État ; elle a mené à bien cette étude avec l'aide de l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA) et de MIGADO (Association MIGrateurs Garonne DOrdogne).

Une fois le DOCOB validé, depuis la fin de l'année 2006, la phase d'animation s'est mise en place, c'est-à-dire la concrétisation des actions inscrites dans le DOCOB dans un objectif d'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels ou des espèces animales inscrites dans la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore ». La Fédération de Pêche de l'Ariège est animateur depuis 2006, l'animation étant définie annuellement.

Cet infosite a pour objectif de montrer le travail effectué en une année ainsi que les perspectives envisagées.

Sommaire :

- Ce qui a été fait en 2009
- Les études d'incidence
- Ce qui est prévu en 2010
- La suite de l'animation
- Vos contacts
- Informations complémentaires



Ce qui a été fait en 2009...

« **L'animation 2009** » pour le site 'Rivière Ariège' s'est mise en place à partir du mois de mars 2009 jusqu'en mars 2010. Durant cette période, l'équipe animation—composée de la Fédération de Pêche de l'Ariège en tant qu'animateur assistée de l'ANA et de MIGADO— a travaillé sur plusieurs thématiques listées dans les fiches actions du DO-COB. Sur les 58 fiches actions, 8 actions ont été abordées comme précisé ci-dessous :

► Forêts alluviales

L'action n°1 du DO-COB concerne 'l'entretien et la restauration des éléments fixes'; il s'agit d'entretenir la ripisylve dans les zones où il n'existe pas de syndicat de rivière ou de procéder à sa recréation dans les zones dégradées ; avec, par exemple, la mise en place de fascines en saules. Il a été décidé de travailler sur la mise en place de

contrats Natura 2000 avec le SICOVAL (communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain), gestionnaire d'une partie du linéaire de l'Ariège en Haute-Garonne. Ces contrats s'intégreront dans le Plan de gestion des espaces naturels périurbains rive-rains de l'Ariège 'Les ramiers du SICOVAL'.

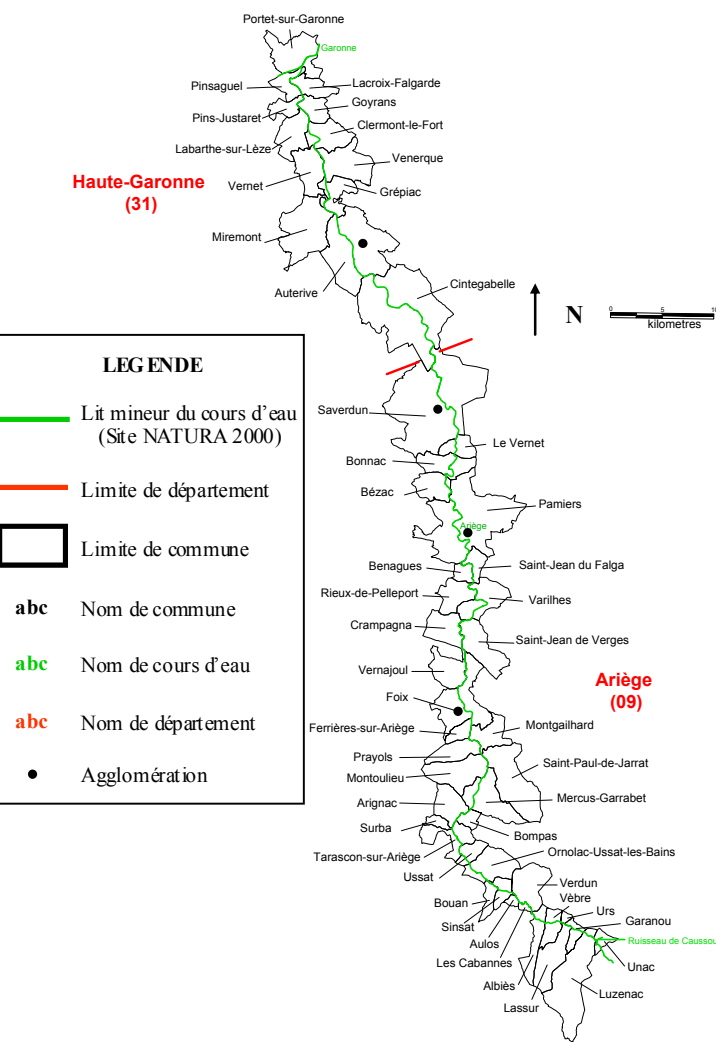
► Espèces végétales envahissantes

Sur l'infosite précédent, nous vous avons expliqué qu'un **mini-guide de reconnaissance des plantes envahissantes situées sur les bordures des cours d'eau** avait été édité au début de 2009. Ce guide a été imprimé et a été distribué aussi bien aux acteurs locaux et institutionnels du site 'rivière Ariège' mais également à ceux du site 'rivière Hers' et 'Rivière Salat' (problématique identique).



► Espèces piscicoles migratrices

L'expertise de l'ensemble des ouvrages hydroélectriques localisés en aval de Labarre (limite amont d'accessibilité sur l'axe Ariège) pour la libre circulation des espèces piscicoles (dévalaison et/ou montaison) a démarré dans le 2nd semestre 2009. L'expertise pour la dévalaison est programmée au printemps 2010 (ainsi que la montaison par forts débits) et celle pour la montaison en période d'étiage sera réalisée durant l'été 2010 par le bureau d'études ECOGEA.



► Groupes de réflexions

⇒ Étude de caractérisation des sédiments des retenues de Labarre et de Mercus

Le groupe de réflexions sur la gestion du transport solide a décidé de travailler, dès 2008, sur la mise en place d'une étude portant sur l'analyse des sédiments des retenues de Labarre et de Mercus-Garrabet et sur la gestion des sédiments du complexe de ces deux retenues. Il a été décidé, dans un 1^{er} temps, de **caractériser les sédiments** d'un point de vue physico-chimique et d'étudier certains maillons du compartiment biologique (invertébrés—vers du sédiment ou plancton animal et végétal dans la colonne d'eau). Cette étude a débuté au début de l'année 2010.



⇒ Soutien d'étiage et éclusées hydroélectriques

L'équipe 'animation 2009', suite à la décision prise en 2008 par le groupe de réflexions, a travaillé sur la rédaction d'un cahier des charge proposant la caractérisation des éclusées sur l'axe Ariège et pour quantifier les effets de ces phénomènes sur le milieu aquatique et plus précisément sur le compartiment biologique (espèces piscicoles de la Directive comme le saumon atlantique ou le chabot ou autres espèces sensibles).

Ce qui a été fait en 2009 (suite)

► Sentiers écotouristiques

2 projets sont toujours d'actualité :

- * Le **sentier d'interprétation 'sur l'eau'** à destination des pratiquants de canoë-kayak prévu sur le tronçon Bonnac-Saverdun. Plusieurs outils accompagneront ce projet comme des fiches plastifiées pouvant être amenées sur les embarcations, des panneaux sur site ou un mini-guide papier remis après la descente...
- * Un panneautage sur un sentier en bordure d'Ariège en Haute-Garonne, sur le territoire du SICOVAL.

L'étude d'incidence ... Pour qui ? Pourquoi ?

Les projets, plans, programmes ou manifestations susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces **présents sur un site Natura 2000 ou situés à l'extérieur du site mais pouvant affecter de façon notable le site** doivent faire l'objet d'une **évaluation des incidences**.

Il s'agit de prévenir d'éventuels dommages causés à ces sites et ainsi de :

- s'inscrire dans une gestion équilibrée et durable des territoires,
- conserver et promouvoir une activité économique et sociale dans le périmètre d'un site Natura 2000.

N'étant pas figé, ce territoire repose sur un équilibre entre nature et activité humaine. L'évaluation des incidences est l'outil qui assure l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

C'est au porteur de projet de s'assurer que son projet nécessite ou pas de réaliser une évaluation des incidences et de rédiger le dossier, au même titre que l'étude d'impact.

Le document d'évaluation des incidences comprend :

- une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de le localiser ;
- une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux ou aménagements peuvent avoir sur l'état de conservation des habitats naturels ou des espèces qui ont justifié la désignation du site ;
- les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
- les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet sous certaines conditions ;
- les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

La liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 est parue au JO du 11 avril 2010 - Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010. Deux autres listes seront élaborées au niveau départemental : une liste venant compléter la liste nationale et une liste régime propre Natura 2000 concernant des projets qui ne sont pas soumis à approbation administrative à d'autre titre.

Sont globalement concernés tous les projets soumis à évaluation environnementale ; ceux devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact ; les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration.

Ce qui est prévu en 2010

- **Forêts alluviales** : il est prévu la signature des **contrats Natura 2000** avec le SICOVAL durant l'année 2010 pour une réalisation des travaux à partir du 2nd semestre 2010.
- **Espèces végétales envahissantes** : la diffusion du mini-guide de reconnaissance des plantes envahissantes en bordure de cours d'eau a pour objectif de renseigner une cellule de veille, ce qui permettrait de peaufiner un diagnostic de terrain sur les 134 km de linéaire d'Ariège concernés. Il est également prévu de préciser la stratégie de lutte contre ces invasives ; comme, par exemple, sur des sites fraîchement colonisés par ces espèces.
- **Expertise pour la libre circulation piscicole** : le rendu de l'étude est prévu à l'automne 2010.
- **Caractérisation des sédiments de Labarre/Mercus** : les prélèvements de terrain doivent débuter au printemps et s'achever à l'automne 2010. Le rendu de l'étude est prévu dans le 1^{er} semestre 2011.